

Tâmega
ABAIXO
O
RACISMO

EXIGIMOS CELERIDAD
NA TRAMITAÇÃO DOS PR
CESSOS LABORAIS AS
SECÇÕES D



Syndicalismes africains et rapport au politique: entre résistances locales et solidarités globales

Sid Ahmed Soussi*

PP. 33-54

Introduction

Cet article livre les résultats d'une analyse macro-sociohistorique des syndicalismes africains à partir des différentes configurations de leur rapport au politique. Il s'appuie sur l'étude comparative des trajectoires sociohistoriques de ces syndicalismes en fonction de leurs contextes économiques et sociopolitiques.

En raison de sa nature systémique, ce concept de rapport au politique a été décomposé en trois dimensions opératoires: les rapports à l'État, au capital — entreprises et État-employeur — et à la société civile. Ces dimensions rendent compte de la diversité des cas selon les phases historiques et les régimes du travail des pays et des sous-régions dans lesquels se déploie l'action syndicale.

Trois démarches méthodologiques sont mobilisées. La première s'appuie sur une étude sociohistorique et documentaire longitudinale du rapport du syndicalisme au politique. Ses données théoriques et empiriques sont issues, pour les premières d'une revue critique de travaux académiques et d'études de cas; et pour les secondes, d'une étude exploratoire de sources documentaires syndicales et institutionnelles échantillonnées en fonction de critères géographiques et linguistiques; des trajectoires historiques de syndicalismes nationaux en lien avec les périodes coloniales et postcoloniales, les régimes du travail des États choisis pour leur caractère illustratif; ainsi que des stratégies d'action collective et politique (liens avec les pouvoirs politiques et/ou coalitions dans les sociétés civiles) déployées dans ces contextes par les organisations syndicales ciblées.

La deuxième démarche, plus fertile en données primaires, est une enquête qualitative longitudinale fondée sur des entretiens individuels avec des responsables syndicaux et sur l'observation directe d'événements syndicaux significatifs¹. La troisième a examiné l'évolution de ce rapport au politique à partir de la scène syndicale internationale dont les rencontres continentales et les débats politiques en font des indicateurs pertinents des enjeux syndicaux nationaux africains. C'est dans ce contexte que les interactions organi-

* **Département de sociologie Université du Québec à Montréal (UQAM).** Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS).

¹ Les entretiens individuels, étalés sur dans le temps, de 2006 à 2017, ont été réalisés lors d'événements syndicaux significatifs: rencontres internationales comprenant des délégations d'OS africaines, comme les congrès de la CSJ et celles de plusieurs FSI et autres «journées d'études» menées par des OS canadiennes et africaines autour de projets de coopération ou de formation syndicale (Soussi, 2015).

sées régulièrement entre les différentes structures du mouvement syndical international (MSI) et les OS africaines (centrales et fédérations traditionnelles — proches des pouvoirs politiques — et syndicats autonomes) ont permis, durant la période de référence entre 2006 et 2017, une observation critique de ces interactions². L'un des indicateurs principaux de cette observation est celui des rapports Nord-Sud dans ces structures (CSI et FSI) et de la place qu'y occupent (... ou non) les syndicalismes africains (Soussi, 2012).

1. Des syndicalismes marqués par la résistance à la logique coloniale

L'histoire de l'action syndicale en Afrique plonge ses racines dans l'histoire du colonialisme. Les phases qui ont marqué son évolution sont subordonnées à la domination coloniale et à ses régimes du travail (Coquery-Vidrovitch, 1994; Fonteneau, 2004). Quelles que soient les régions et leurs configurations politiques, les stratégies syndicales et les objectifs qui les ont inspirées ont été politiquement marqués: les luttes syndicales étant dans ces contextes d'abord des luttes politiques. C'est le cas notamment en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne. Constat: l'action politique est consubstantielle à l'action syndicale en Afrique. Le rapport du syndicalisme au politique y précède son rapport au travail. La dynamique sociohistorique à l'origine de ce constat propre à l'histoire sociale en Afrique conjugue plusieurs facteurs.

La formation historique du syndicalisme dans les sociétés occidentales est inséparable des processus d'industrialisation et d'urbanisation dont les effets structurants ont été déterminants pour l'institutionnalisation de son rapport au politique. Les OS occidentales se sont imposées graduellement durant le XX^e comme des acteurs institutionnels au rythme des grandes phases de transformation du travail et de ses modes d'organisation (Slomp, 1990; Hyman 2005). Le syndicalisme de métier a accompagné, des débuts de la Révolution industrielle à nos jours, le syndicalisme d'industrie porté par des organisations ouvrières hautement idéologisées, mais dont l'action tire sa légitimité d'abord des espaces du travail. Cette dynamique s'est accompagnée d'une action politique visant la pérennisation des acquis syndicaux par leur enchâssement dans des législations du travail nationales dont les configurations politico-institutionnelles caractérisent encore aujourd'hui les régimes du travail des sociétés capitalistes occidentales. La dualité, syndicalisme de métier/syndicalisme d'industrie, particulièrement fertile pour les OS du Nord (Julliard, 1988), a rythmé l'évolution concomitante de l'histoire du travail et de l'histoire du syndicalisme. Elle a contribué ensuite, à la faveur du compromis fordiste, à l'institutionnalisation du syndicalisme à travers des modèles de relations du travail nationaux variés. Un syndicalisme diversifié et non systématiquement subordonné aux pouvoirs politiques en a émergé, qui a fait des syndicats des sociétés industrielles du Nord de véritables acteurs de transformation sociale (Mouriaux, 1986).

1.1. Un modèle d'analyse fondé sur une «épistémologie du Sud»

C'est sur ces constats que se fonde le modèle d'analyse et de périodisation historique utilisé ici. Sa perspective épistémologique rend compte d'une hétérogénéité double: d'abord

2 Cette observation longitudinale - par cycles organisés en fonction des rencontres syndicales internationales grâce auxquelles nous avons accès aux responsables visés - a également couvert des documentations institutionnelles et des communications de différentes instances syndicales internationales, des discours de dirigeants et des notes internes, notamment lors de certains débats autour d'enjeux parfois tendus (travail décent, travail des enfants, migrations du travail, démocratisation, etc.).

la grande diversité sociohistorique des expériences syndicales africaines, ensuite — et en les intégrant — les aspects communs à ces expériences en termes de stratégies d'action collective et de rapport au politique, notamment à partir des indépendances. Cette perspective a ceci de spécifique qu'elle considère le phénomène syndical en Afrique comme un «fait social total» (Mauss, 1968), c'est-à-dire comme un phénomène dont la causalité et les conséquences ne sont intelligibles que dans les contextes des sociétés africaines et des temporalités — coloniale et postindépendances — dans lesquelles les expériences syndicales puisent leur logique d'action et leur dynamique sociopolitique.

Cette approche, qui s'inscrit dans l'esprit des «épistémologies du Sud» de De Sousa Santos (2016), est mobilisée en raison de sa capacité explicative du phénomène syndical en Afrique. Et ce, sans avoir à recourir, comme nous avons déjà eu à le faire (Soussi et Bellemare, 2008) à l'instar de nombre de nos collègues occidentaux africanistes, aux paradigmes épistémologiques et aux cadres théoriques de leurs travaux et dont les approches phénoménologiques sont enracinées dans les espaces sociétaux et les temporalités historiques des sociétés industrielles du Nord. Les enjeux conceptuels principaux de ce débat portent sur, d'une part les notions de «société civile» et de «mouvements sociaux» (Appadurai *et alia*, 2001), et d'autre part celles de «transition démocratique» et de «champ et citoyenneté politiques» (De Sousa Santos, 2016), ces dernières étant au cœur des conceptions et des configurations de l'État en Afrique.

1.2. Proposition d'une périodisation historique

Notre modèle s'appuie sur l'évolution sociohistorique des régimes du travail comme variable principale pour deux raisons. D'abord cette dernière permet une comparaison avec les formes de syndicalisme déployées dans les autres sociétés industrielles (Hyman, 2005) en tenant compte des répertoires d'action collective et des stratégies d'engagement sociopolitique. Ensuite cette variable permet une comparaison historique en repérant les phases de transformation de l'action syndicale au regard des cadres juridiques et politiques des régimes du travail (Soussi, 2012) durant la période coloniale d'une part, et d'autre part la période postindépendances dont résultent les configurations contemporaines de l'action syndicale. Quatre phases sont identifiées pour en rendre compte.

La première phase caractérise la période coloniale de 1885 (Conférence de Berlin) aux indépendances, autour des années 1960 mais variant selon les espaces et la durée des empires coloniaux britannique, français et portugais. La deuxième (1960-1989) correspond à la période postindépendances jusqu'aux années 1990. La troisième phase (1989-2006) commence dès les années 1990 parce qu'elle est subordonnée à la chute du mur de Berlin et aux conséquences de la fin de la Guerre froide sur les États africains et les pouvoirs idéologiquement «alignés» qui prévalent jusque-là, ainsi que sur les politiques économiques de dérégulation et de compression des dépenses publiques sous les injonctions internationales (FMI et BM). La quatrième phase correspond à la période contemporaine située au milieu des années 2000, avec comme repère 2006, année de la fondation de la CSI. Ce repère est à mettre en relation avec les processus de financiarisation de l'économie, de globalisation des marchés et la réorganisation des influences géopolitiques en Afrique, avec notamment le nouveau rôle de la Chine et les réajustements des politiques postcoloniales européennes.

2. Du syndicalisme anticolonial à la question nationale (1^{er} et 2^e phases)

La première phase, fondatrice, renvoie aux luttes anticoloniales et à la formation historique des différentes configurations du syndicalisme en Afrique et des modalités différenciées de son rapport au politique. Ces configurations servent aussi de références à la seconde phase, des indépendances aux années 1990.

L'historiographie du travail dans les périodes précoloniales montre que dans les sociétés africaines, comme dans les autres sociétés humaines, la division sociale du travail est subordonnée aux substrats identitaires et culturels locaux (Anta Diop, 1987). Elle est essentiellement agraire et structurée par le sexe, l'âge et les logiques hiérarchiques claniques. I. D. Thiam (1993: 13) fait référence à «des sociétés agricoles, communautaires, d'autosuffisance et faiblement monétarisées, telles qu'on peut les imaginer d'après certaines survivances de leurs usages passés». Les régimes du travail coloniaux, tournés vers l'extraction des matières premières se préoccupent peu du développement des métiers et de la formation professionnelle des «indigènes», notamment dans les régions à faible densité de peuplement européen. À l'exemple du Sénégal où certaines associations de métier apparaissent dès 1885, comme celle des charpentiers. S'agit-il de syndicats? Selon I. D. Thiam (1993) ce serait plus des «amicales corporatives» que des organisations professionnelles dont l'accès aux patentes officielles est limité par les législations coloniales.

2.1. Rapport au politique: les cas sud-africain et des pays d'Afrique du Nord

Il en va autrement des régimes coloniaux dans des régions à forte densité démographique européenne, comme en Afrique du Nord et en Afrique du Sud. Au Maghreb où certaines corporations professionnelles, issues du Moyen Âge, perduraient en 1830, la violence de l'occupation française en éradique la plupart par la destruction des tissus urbains qui leur sert d'assises (Julien, 2002). D'où l'absence de relais historique entre ces vieilles organisations de métiers et les futures corporations professionnelles que leur a substituées une occupation coloniale encourageant les «petits colons européens» (Benallègue-Chaouia, 2004) à investir ces corporations à l'échelle du pays.

La logique de la domination coloniale et de ses régimes du travail isole jusqu'au milieu du XX^e les syndicalismes africains des influences de la dynamique d'institutionnalisation des syndicats des sociétés industrielles du Nord. De ce fait, la «branche syndicale africaine» se caractérise par un rapport au politique configuré par deux phénomènes. Une idéologisation tardive et une forte politisation liée à la question nationale et à la quasi-absence d'un syndicalisme de métier dont la logique corporative et les retombées sociopolitiques furent si fertiles pour les syndicalismes des pays industrialisés dans leur quête historique d'institutionnalisation. La formation historique du rapport au politique des syndicalismes africains doit une bonne part à cette idéologisation qui s'amorce à partir de la Deuxième Guerre mondiale avec les revendications d'indépendance nationale, mais dont l'apogée se situe entre les années 1960 et 1990. La première phase de ce rapport au politique se traduit dans plusieurs cas par la reconnaissance, voire la légalisation des syndicats, sauf pour des pays comme le Nigeria, le Kenya et les pays de l'Afrique-Occidentale française qui ont obtenu leur reconnaissance légale plus tôt (Coquery-Vidrovitch, 1985). Les pays lusophones attendront 1975, après la *Révolution des Œillets*, pour voir les syndicats échapper à la pression d'un régime salazariste opposé à toute tentative d'organisation ouvrière. C'est le cas de pays comme le Zimbabwe où la répression (Dansereau, 2001)

a généré un traumatisme syndical encore observable aujourd'hui, la RDC où la monarchie belge impose la clandestinité aux formations ouvrières avant de passer le relais, après une courte expérience pluraliste, à la dictature de Mobutu (Agier *et alia*, 1987).

Deux autres régions attirent l'attention par des mouvements sociaux et syndicaux riches en expériences locales et internationales: l'Afrique du Sud et l'Afrique du Nord. Elles se distinguent par la présence relative de certaines formes de syndicalisme de métier.

C'est à la fin du XIX^e que se forme un «trade-unionisme raciste» (Coquery-Vidrovitch, 1994) animé par des ouvriers qualifiés venant de Grande-Bretagne et d'Europe centrale pour l'exploitation des mines de diamant (dès 1860) et d'or (dès 1880). L'orientation de ce syndicalisme est légitimée par un *Mines and Works Act* (1911) qui criminalise la grève pour les travailleurs noirs et avalise le droit des ouvriers blancs au travail qualifié. Dès sa fondation en 1924, le *Congres of Trade Unions* revendique la représentation des travailleurs noirs et coopère avec les syndicats «non enregistrés» (non reconnus par la loi, mais tolérés). Cette ouverture sera balayée, à partir des années 1950, par l'*Apartheid*. La croissance fulgurante de la masse ouvrière au lendemain de la Seconde Guerre mondiale s'accompagne de l'éclatement ethnoracial du mouvement syndical entre Chinois, Métis, Asiatiques, Noirs et Blancs, mais aussi, paradoxalement, par le développement d'un véritable syndicalisme d'industrie, grâce notamment à l'action de militants communistes (Webster, 1978). Ce mouvement syndical se construit un rapport au politique dual: une relation privilégiée avec le parti communiste et le mouvement antiapartheid où s'engagent les OS des travailleurs noirs, comme la *Fédération des Unions Sud-Africaines (FOSATU)*, fondée en 1979 et à laquelle se joindra en 1980 le *Conseil des Unions d'Afrique du Sud (CUSA)* qui s'ouvre à l'ensemble des travailleurs, sans distinction de race. Ces organisations couvrent les secteurs, majoritairement noirs et *coloured* (Métis et Asiatiques), des transports, de la construction, des industries chimiques et alimentaires. À l'exception du *CUSA*, une fusion entamée en 1985 réunit la *FOSATU* et l'*UDF (Front Démocratique Uni)* avec la plus grande partie des organisations autonomes, constituant une solide unité³ dotée d'une capacité stratégique sans équivalent dans le reste du continent.

L'autre cas emblématique est celui de l'Algérie. Son statut de colonie de peuplement et de territoire intégré à la métropole contribue à la circulation des idées et des personnes (Julien, 2002). Avec l'affluence migratoire, l'action syndicale coloniale se développe, au tournant du XX^e, sous la prégnance des courants idéologiques du syndicalisme français. En vertu de la loi de 1884, seuls les travailleurs français ont le droit d'administrer les associations syndicales, mais en 1889, la loi sur la nationalité renforce la colonisation en consacrant le «droit du sol» pour accorder la nationalité française aux autres colons d'origine européenne. Cela n'empêche pas les rangs des ouvriers «indigènes» de grossir les bases actives des syndicats de métiers, notamment à partir de 1910, à la faveur des bourses du travail qui accompagnent la formation d'OS de métier rassemblant des typographes, cordonniers, feronniers, coiffeurs, tailleurs de pierre, etc. (Benallègue-Chaouia, 2004).

Au lendemain de la Grande Guerre, l'émigration algérienne en France contribue à la formation d'un lumpenprolétariat au sein de la classe ouvrière française et suscite une base syndicale peu volumineuse, mais solide au sein des OS françaises où un processus d'autonomisation impose la reconnaissance de facto des *Congrès ouvriers nord-africains* regroupés par la *CGTU* en 1924 (Andolfatto et Labbé, 2006). Tout en exprimant leur «internationalisme prolétarien», ces syndicats «algériens» manifestent, auprès de leurs alter

3 Cette réunification se traduit par un monde du travail africain rassemblant cinq fédérations fortes des capacités d'action de 107 syndicats et plus de 1,5 millions de membres (Coquery-Vidrovitch, 1994).

ego de la métropole, leur attachement à l'indépendance nationale comme objectif politique. Suite à la Deuxième Guerre mondiale et à la reconnaissance par la puissance coloniale de la contribution des «contingents indigènes» dans le conflit, en Algérie et dans le reste du Maghreb, les syndicats qui ont revendiqué cette reconnaissance sont investis par les nationaux et des trajectoires syndicales différenciées se construisent dans chacun des trois pays — Algérie, Maroc, Tunisie — (Benallègue-Chaouia, 2004 ; Ayache, 1982).

Trois configurations du rapport au politique prennent les contours qu'ils ont aujourd'hui. En Algérie la guerre de libération subordonne ce rapport au FLN et fait de l'*UGTA*, une «organisation de masse» au service du parti-État, de 1962 à la décennie noire débutant en janvier 1992. Au Maroc et en Tunisie, les deux principales centrales s'engagent dans un rapport au politique comparable après leur accession à l'indépendance: une forte subordination à l'État-palais dans un cas et dans l'autre une subordination quasi-organique de l'*UGTT* à un *Néo-Destour* sous le contrôle inconditionnel de Bourguiba, dans le cadre d'un régime État-président jusqu'au «coup d'État médical» de 1989 qui passe le relais à un régime Ben Ali dont la mainmise verrouille le champ politique. Il faut attendre le «printemps tunisien» de 2011 pour voir les OS entrer dans la dynamique d'un rapport au politique refondé.

2.2. Un rapport au politique ancré dans la société civile: le cas égyptien

Le rapport au politique du syndicalisme égyptien se confond avec l'histoire sociale de l'Égypte dès ses premières formations syndicales⁴. Très tôt, les stratégies d'action collective de ces formations privilégient un rapport au politique tourné vers des réseaux de solidarité dans les milieux populaires des centres urbains. Ces stratégies s'inscrivent dans un continuum historique marqué par les OS de métier (El-Mikawy *et alia*, 2002). Dès 1909, un syndicalisme ouvrier se consolide avec la création du *Syndicat des ouvriers des industries manuelles* et, malgré l'intermède répressif du protectorat de décembre 1914, la formation de la *Fédération des syndicats ouvriers du territoire égyptien (FSOTE)*. Les luttes syndicales, sous l'influence des syndicats «de classe», d'obédience communiste, s'accompagnent, peu avant la Seconde Guerre mondiale, d'un engagement ininterrompu dans les transformations sociopolitiques de l'Égypte moderne (Abbas, 1967). Ce momentum historique porte un mouvement syndical, caractérisé par un pluralisme idéologique qui s'impose comme une force de transformation sociale et politique. Il est interrompu par le coup d'État de Nasser qui entreprend une vassalisation dont l'exemple est repris quelques années plus tard par les régimes des trois États du Maghreb. Les OS de métiers sont les premières à en payer le prix en disparaissant progressivement de l'histoire sociale contemporaine de l'Égypte. Cette phase marque un changement du rapport du syndicalisme au politique par une subordination à un État désormais sous contrôle militaire. Elle commence par la révocation du pluralisme syndical en 1959 par le *Unified Labour Law Code*, suivi en 1964 par le *Trade Unions Law*. À ce contrôle juridique s'ajoute un contrôle politique. La *General Federation of Egyptian Trade Unions (GFETU)* est mise sous tutelle par le puissant Ministère du Travail (Tomiche, 1974). La loi sur les syndicats de 1981 légitime *a posteriori* la répression impitoyable de toute forme d'action collective et syndicale. L'expérience égyptienne illustre une forme particulière de rapport du syndicalisme au politique par un processus d'institutionnalisation non comparable à ceux des sociétés

⁴ C'est en Égypte que s'est formée la première association syndicale arabe attestée, au tournant du XX^e, à la faveur de la grève des manufactures de tabac du Caire entre décembre 1899 et février 1900 (Abbas, 1967).

industrielles occidentales où il a produit un compromis fordiste, la phase nassérienne l'ayant fait avorter dès ses débuts. Ce rapport au politique, historiquement tourné vers la société civile, a subi une répression typique de la plupart des pays arabes dominés par les idéologies baathistes et panarabistes durant cette période.

2.3. Conclusions sur les 1^{er} et 2^e phases: un rapport au politique atypique ?

Trois conclusions font ressortir une histoire sociale et un rapport du syndicalisme au politique atypiques.

La première conclusion conjugue quatre constats. Premier constat: l'histoire du travail et l'histoire du syndicalisme ne se confondent pas en Afrique, tant l'évolution des régimes du travail et les trajectoires du syndicalisme y sont asynchrones, à la différence du syndicalisme dans les sociétés occidentales⁵. Deuxième constat: l'économie coloniale s'est surtout préoccupée d'exploitation minière dans des sites éloignés des centres urbains, d'où des réseaux de communication et de transports exclusifs reliant les sites miniers aux ports d'exportation: une économie asservie aux économies industrielles des empires coloniaux⁶. Troisième constat: à la différence des sociétés industrielles occidentales où les processus d'urbanisation et d'industrialisation ont accompagné la Révolution industrielle — développement des ceintures industrielles à la périphérie des centres urbains concentrant les populations ouvrières — dans les économies coloniales, ces processus sont indépendants. L'extraction des matières premières s'est développée indépendamment de ces centres qui sont urbanisés d'abord par le déracinement de populations rurales paupérisées par la dépossession agraire et l'exode rural et non par une industrialisation comparable à celle des sociétés industrielles européennes. La formation sociohistorique des syndicalismes africains s'inscrit donc dans une économie coloniale où les processus d'industrialisation et d'urbanisation sont découplés. Quatrième constat: les conséquences de ce découplage, conjuguées au développement socioéconomique séparé des secteurs miniers (2^e constat), ont suscité un syndicalisme marqué par des syndicats de mineurs et des transports (ferroviaires et routiers). La prédominance de cette forme de syndicalisme explique en partie l'idéologisation tardive des syndicalismes africains qui n'a pu prendre forme dans ces syndicats miniers éloignés des villes, mais dans des syndicats de métier urbains⁷ dirigés par des «travailleurs indigènes» (traminots, ferronniers, serruriers, etc.). C'est ce syndicalisme qui, dans les cas examinés ici (Afrique du Nord et Afrique du Sud), de par son engagement de plusieurs de ses composantes dans la question nationale se matérialisera dans de grandes «centrales nationales» — durant la période coloniale — qui deviennent plus tard les «organisations de masse» instrumentalisées par les États-parti

5 Les phases historiques des syndicalismes occidentaux ont été subordonnées, depuis la Révolution industrielle, aux transformations successives des modes d'organisation du travail. D'abord dans les manufactures (ouvriers et syndicalisme de métier), puis dans les usines taylorisées (ouvriers prolétariés et syndicalismes d'industrie), ensuite dans les chaînes fordistes (ouvriers qualifiés) avec l'engagement des syndicalismes dans le compromis fordiste qui a conduit à leur institutionnalisation dans le rapport travail/État/capital (Thompson, 1964; Slomp, 1990).

6 Ce constat est documenté dans plusieurs cas, comme le Cameroun, le Soudan ou la RDC, par exemple, où les grandes voies de communication traversent des régions quasiment désertes et dont la fonction est de relier les sites miniers aux ports d'exportation (Coquery-Vidrovitch, 1994). Les populations des centres urbains sont à l'écart de ces voies de communication, l'activité économique, dépourvue d'industries de transformation, y est dominée par les secteurs informels (Rubbers, 2007).

7 Des syndicats qui, dans les cas sud-africain et nord-africain, ont été formés par des travailleurs d'origine européenne mais investis ensuite par des «travailleurs indigènes», et dans d'autres cas (Sénégal, Bénin, Côte-d'Ivoire) clairement créés par ces derniers.

qui prédominent durant la période postindépendances, à l'exception de quelques cas de pluralisme syndical. D'où un rapport au politique marqué par une relation incestueuse avec l'État (État-parti, État-palais, État-président/fondateur).

La deuxième conclusion montre que les phases pré et postindépendances sont à la fois en rupture et en continuité. Il y a continuité sociohistorique du rapport du syndicalisme au politique, autant dans les cas nord-africains que dans ceux de l'Afrique subsaharienne, la subordination des OS au politique demeure, sauf qu'elle transite d'un parti anticolonial à un parti-État au pouvoir à l'indépendance. En Algérie cette continuité est observable, voire revendiquée par certains acteurs soucieux de «légitimité révolutionnaire historique» (Djabi, 2005). La rupture avec la deuxième phase, entre les années 1960 et 1990, est que la subordination du syndicalisme à l'État se traduit par une fonction publique pléthorique, devenue un sanctuaire d'emplois protégés par des syndicats assujettis aux partis politiques dominants. Le rapport du syndicalisme au politique se confond souvent avec le rapport à l'État-employeur, ce qui inhibe sa capacité d'acteur de changement social.

La troisième conclusion, macro-historique, est qu'il n'y a pas eu de *trente glorieuses* en Afrique, à la différence des sociétés industrielles occidentales. La période postindépendances se traduit par une expansion de l'économie informelle... qui continue dans les phases suivantes.

3. Rupture du contrat social postindépendances et recomposition syndicale (3^e phase)

Cette phase commence dès les années 1990 et correspond aux conséquences de la chute du mur de Berlin et à la néolibéralisation des économies africaines suite aux injonctions des institutions financières internationales sollicitées pour résorber l'endettement des États africains. Une dynamique de changement s'amorce, qui déstabilise plusieurs régimes, certains plus ou moins socialistes, portés par un État autoritaire où un contrat social postindépendances a permis le développement de l'action syndicale avec l'expansion du secteur public. C'est dans ce contexte, marqué par les pressions et les discours de la «communauté internationale⁸» (Gnamou-Petauton, 2010), souvent suscités par les ex-tutelles coloniales, que s'enclenche une dynamique de «démocratisation politique» toute relative en raison de sa nature formelle et exogène.

3.1. Le poids politique des institutions financières internationales

La prégnance de ce duo discursif — libéralisation économique/démocratisation politique — est telle qu'il légitime l'intervention des institutions financières internationales à travers des *plans d'ajustement structurel* (PAS) présentés comme le remède à la «mauvaise gouvernance» et auxquels le contrat social postindépendances ne résiste pas. Cette pression se conjugue à celle de certains mouvements sociaux menés par des OS inquiètes de la compression de leurs bases dans la Fonction publique et suscite dans certains cas des réformes du système électoral plus ou moins significatives selon les pays (Beckman et Sachikoye, 2001).

⁸ Discours portés dans les années 1990 notamment par les États-Unis de Clinton, le Canada de Chrétien et la France de Mitterrand —projet *NEPAD* (Gnamou-Petauton, 2010) et injonctions de «bonne gouvernance»— qui conditionnent leurs «aides africaines» à ces politiques de «libéralisation économique et de bonne gouvernance».

Ces dynamiques montrent toute la variété des pratiques syndicales. Les verrous institutionnels et sécuritaires des espaces politiques nationaux contraignent les OS à adopter des stratégies tournées vers leur reconnaissance comme acteurs politiques dans des sociétés civiles dont l'émergence croissante — comme au Sénégal, en Algérie, au Mali et en Afrique du Sud — résulte en grande partie d'une action syndicale menée par plusieurs OS décidées à arracher leur autonomie par rapport aux centrales proches du pouvoir. Ces OS engagées dans l'autonomie syndicale se fixent comme objectif l'émergence d'un espace démocratique stabilisé par une séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire qui, seule, garantirait l'expression d'une société civile où les syndicats auraient une voix prépondérante (Hinnou, 2014).

C'est dans les pays marqués par le déficit démocratique que l'institutionnalisation des syndicats autonomes fait face à l'autoritarisme politique⁹ (Soussi et Bellemare, 2008). Dans plusieurs cas, la multiplication des syndicats autonomes (BIT, 2010) a suscité des espoirs en matière d'institutionnalisation, même dans des champs politiques verrouillés, comme en Algérie. Dans d'autres, comme en Égypte, les politiques de libéralisation des années 1990 renforcent la subordination des OS à la «structure corporative autoritaire» de l'État (El-Shafei, 2001), imposant une reconfiguration du rapport du syndicalisme au politique. Dès 1991, sous l'injonction du FMI et de la BM, le régime se lance dans un *programme d'ajustement structurel et de stabilisation économique* dont l'objectif vise une augmentation de la fiscalité publique. Ses contre-effets apparaissent peu après avec l'aggravation des conditions des travailleurs et des couches les plus fragiles de la population (Cassandra, 1995).

3.2. Libéralisation économique et... fermeture du champ politique: les cas égyptien et algérien

Le cas égyptien illustre cette doxa nouvelle qui a permis aux pouvoirs autoritaires postindépendances de se maintenir en valorisant leur adhésion à la doctrine de l'heure: la «libéralisation économique» et la «démocratisation politique». Leurs discours justifient ces orientations par une visée «politiquement correcte»: le développement de la société civile et son émancipation de l'État. Plusieurs régimes autoritaires, à l'instar de l'Égypte qui fait figure de modèle, usent de ce principe en le dévoyant par la suppression des fonctions sociales de l'État sous prétexte de laisser la société civile les investir! Certains observateurs notent alors: «*the liberation of civil society from the suffocation grip of the state has become the hegemonic ideological project of our time*» (Beckman, 1993: 20).

Le résultat des politiques inspirées par le FMI et la BM n'est pas une dérégulation du régime des relations du travail, mais une nouvelle régulation de contrôle par l'administration publique qui renforce la sévérité d'un pouvoir déjà autoritaire. Pourtant, instrumentalisant la menace de l'islamisme, ce pouvoir a continué de bénéficier du soutien des syndicats et d'une partie de leurs alliés progressistes.

9 L'institutionnalisation repose entre autres sur des critères comme les droits d'association et de négociation, le financement des syndicats, ou l'accès au financement des activités syndicales. C'est là une revendication majeure des OS autonomes africaines qui s'appuient sur les conventions 87 (droit d'association) et 98 (droit de négociation) de l'OIT. Cet enjeu a été considéré prioritaire par ces OS lors des débats qui ont marqué la fondation en novembre 2006 (Vienne) de la *Confédération Syndicale Internationale (CSI)* et de ses congrès de 2011 (Vancouver) et 2014 (Berlin).

Résultat: le régime a carte blanche pour fermer le champ politique et reconduire pour la énième année consécutive un état d'urgence que la société civile a fini par considérer comme étant «l'état naturel de l'espace politique égyptien¹⁰».

À cet égard l'expérience syndicale algérienne est une autre variante de reconfiguration du rapport au politique en ce sens qu'elle n'est pas due à un PAS, mais au choix stratégique du régime autoritaire sous contrôle militaire ininterrompu depuis l'indépendance en 1962.

La phase des années 1990 est qualifiée par les observateurs politiques et les médias de «décennie noire» en raison des violences opposant l'islamisme politique et ses groupes armés au régime militaire. C'est dans ce contexte d'instabilité politique et d'insécurité que, paradoxalement, l'action syndicale se remodèle en adoptant des stratégies pragmatiques éloignées de la «légitimité révolutionnaire» dont l'UGTA n'a cessé de se revendiquer depuis l'indépendance et que sont jetées les bases d'un syndicalisme autonome, avec des OS menées par des militant-e-s dont la ténacité et la persévérance, face au harcèlement de «services de sécurité» omniprésents¹¹, finiront par porter des fruits dont l'observation est aujourd'hui possible dans le paysage syndical (Beddoubia, 2015). C'est ainsi que se consolide le dynamisme de plusieurs syndicats autonomes dont l'enracinement dans des collectifs du travail qui ont quitté l'UGTA et la combativité continuent malgré le refus du pouvoir de leur reconnaître le droit à la négociation collective. «Le pouvoir n'a pas compris que c'est son immobilisme et son refus de nous reconnaître qui font notre force. C'est nous qui menons les grèves et nous battons pour nos revendications, mais ce sont d'autres syndicats officiels — de l'UGTA — qui tirent les marrons du feu et signent des conventions collectives dont nous avons arraché les acquis. Mais ça tout le monde le sait ici¹²». Plusieurs grandes OS autonomes font désormais partie du paysage syndical algérien, à l'instar d'une des plus importantes d'entre elles, la *Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA)*.

Deux conclusions sociologiques peuvent être tirées des deux cas emblématiques de cette nouvelle figure du rapport du syndicalisme au politique où l'initiative provient d'un État autoritaire, cas récurrent dans le continent. Premièrement, ils illustrent les impacts des politiques du FMI et de la BM durant cette phase et dans la plupart des cas africains où cet acteur bicéphale a acquis une influence politique allant bien au-delà de celle des décideurs nationaux. Deuxièmement, ils identifient les obstacles à la démocratisation du champ politique - si indispensable au processus d'institutionnalisation démocratique du syndicalisme - dans un espace politique grevé par un lourd déficit démocratique (Addi, 2017; El-Mahdi, 2011).

10 Ce sont les termes d'un responsable syndical interviewé en mars 2017 lors d'une rencontre internationale entre universitaires et syndicats africains à Porto (Portugal), M. Kamal Abbas, délégué de la Centrale Syndicale égyptienne, CTUWS (*Center for Trade Union & Workers Services*). Il a ajouté, à la façon de cet humour égyptien si lucide: «la meilleure façon pour le Pouvoir de nous déstabiliser est justement de lever l'état d'urgence... nous ne saurions pas quoi faire parce que toutes nos actions sont conçues pour ce cadre».

11 C'est ce qui a été confirmé en mars 2017 lors d'entretiens individuels par deux responsables syndicaux. M. K. Chouicha, était à l'époque coordonnateur national adjoint chargé de l'ouest au *Conseil national des enseignants du supérieur (CNES)*, il est actuellement coordonnateur national du *Syndicat des enseignants du supérieur solidaires (SESS)*, «une OS non encore enregistrée par le pouvoir» confirme-t-il. Le second est un cadre du *Syndicat national des personnels de l'administration publique (SNAPAP)*, membre de l'importante *Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie (CGATA)* dont «elle est même le fer de lance».

12 Citation tirée d'un entretien avec un cadre d'un syndicat régional autonome regroupant des enseignants (Oran, Algérie).

3.3. Les alternatives syndicales contemporaines face à la néolibéralisation

L'expérience du syndicalisme contemporain en Afrique du Sud constitue une voie alternative, mais elle demeure une exception continentale. Le syndicalisme a connu une croissance continue depuis l'abolition de l'*Apartheid*. La densité syndicale augmente de 130 % en dix ans — 1985 à 1995 — (Munck, 2002: 128). Les syndicats enregistrés se multiplient, de 248 à 485, et leurs adhérents passent de 2 690 727 à 3 600 000 (Buhlungu et Webster, 2004: 231). Le *Congress of South African Trade Unions (COSATU)* s'oppose aux politiques de libéralisation de son allié historique au pouvoir, l'ANC, mais son aile gauche, qui dénonce ces politiques, est minorisée et n'empêche pas son alignement stratégique sur le pouvoir (Adler et Webster, 2002). Ce compromis se traduit par l'engagement, en 2000, du *COSATU* dans une coalition nationale avec des ONG et certaines organisations religieuses autour de la *Campagne du Budget du peuple (People's Budget)* invitant l'État au dialogue social et au soutien financier des services sociaux. Le fait que le *COSATU* s'inspire du modèle syndical allemand (Jacquin, 1994) au point de l'importer n'est pas étranger à la destinée immédiate du syndicalisme sud-africain¹³.

Dès 2002, l'État restructure le dispositif de sécurité sociale pour réduire les inégalités, mais ses résultats décevront les syndicats dont l'influence sur les politiques publiques est sans effet: le gouvernement refuse de supprimer le droit de *lockout*, d'imposer la négociation collective centralisée, d'accepter la semaine de 40 heures, de supprimer la taxe sur la valeur ajoutée et de ne pas hausser les tarifs des services publics. Il privilégie au contraire des mesures néolibérales (Pitcher, 2007; Bramble et Ollett, 2007; Émery, 2006). Les grèves perlées ou d'une journée organisées par le *COSATU* resteront lettre morte, tant ses appels à la mobilisation sont inaudibles. Et pour cause. Les suppressions d'emplois, notamment dans le textile et le vêtement, et les privatisations croissantes des biens publics ou municipaux de base, comme l'eau ou l'électricité, entraînent une diminution drastique des adhérents syndicaux qui passent de 228 000 en 1996 à 142 000 en 2005 dans un contexte où près de la moitié de la population est sous ou non employée (Pitcher, 2007).

Il arrive aussi que de grands syndicats réorientent leur rapport au politique par un choix assumé de participation à la gestion à travers une politique de «managérialisation» de l'action syndicale, comme le *NUM* dont l'orientation croissante vers des modèles organisationnels proches de l'entreprise est illustrée par l'adoption, dans sa gestion du personnel, du «Performance Management System» à partir de 2002» (Botiveau, 2014: 90). Cette orientation aura des effets dévastateurs¹⁴.

Ce rejet illustre le refus des bases syndicales ouvrières - notamment les mineurs - de la collaboration entre syndicats et entreprises imposée par le *Consensus de Washington* que l'ANC de N. Mandela a avalisé pour accéder au pouvoir et mener une sortie en douceur de l'*Apartheid*.

Pour conclure sur le cas sud-africain, il y a une dynamique *push-pull* mettant en œuvre, d'une part les stratégies syndicales des organisations bureaucratisées (Botiveau, 2014),

¹³ Pour C. Jacquin (1994), la *NUM (National Union of Metalworkers)* a entretenu des liens étroits avec le syndicat allemand *IG-Metall* par l'intermédiaire de la *Fédération mondiale de l'industrie*. Le modèle allemand devient une référence majeure du contrat social post-*Apartheid* et de ses dispositions en matière de dialogue social grâce au plus grand syndicat affilié au *COSATU*.

¹⁴ «Le rejet du *NUM* en tant qu'organisation représentant les mineurs, très clair dans le mouvement de 2012 (le syndicat reconnaît avoir perdu 44 000 membres, mais le chiffre de 70 000 a été évoqué), a donc aussi manifesté le rejet d'une forme d'organisation qui a privilégié un type de rapports avec les employeurs basés sur le droit, la négociation et la construction de bonnes relations entre le patronat et le syndicat» (Botiveau, 2014: 99).

et d'autre part des politiques de «libéralisation économique et de démocratisation politique» qui ont eu pour effets surtout la consolidation du droit de propriété privée. Les bilans sont contrastés. Pour certains observateurs (Bramble et Ollett, 2007), les syndicats ont été instrumentalisés et ont refusé la confrontation directe. Pour d'autres (Émery, 2006), l'action syndicale a contenu les ambitions néolibérales de ces politiques, ne serait-ce que parce que l'État a dû accepter l'extension du filet social aux travailleurs agricoles, domestiques et du secteur parapublic.

Dans les autres cas, les conséquences sociales des politiques néolibérales affectent les régimes du travail en ce qu'elles réduisent les maigres filets sociaux qui protégeaient un salariat désormais livré à l'appauvrissement. Au tournant des années 2000, une trentaine d'États africains ont déjà enclenché des politiques de libéralisation sous forme de PAS (Beckman et Sachikoyne, 2001: 8). Les vagues de licenciements qu'elles entraînent dans les fonctions publiques gonflent le précaire des secteurs informels de l'économie (Rubbers, 2007). Plusieurs études en montrent les effets indirects sur les femmes notamment dont les conditions sociales se dégradent (Cissé et David, 2001). L'économie informelle se transforme sous cette pression et le contexte de non-droit qui caractérise ses espaces du travail la rend encore plus imperméable à l'action syndicale des syndicats traditionnels.

C'est dans ce contexte que le syndicalisme autonome se forge un nouveau rapport au politique avec des alliés naturels dans une société civile à qui l'État n'inspire aucune confiance. Des stratégies nouvelles d'action collective se développent à travers des coalitions rassemblant des syndicats autonomes et d'autres regroupements organisés de la société civile, mais aussi sous forme d'initiatives en matière d'investissement dans les secteurs informels avec des microentreprises (Bekko et Muchai, 2002) engageant des syndicats autonomes et des organisations de femmes, vers la fin des années 1990, visant à organiser syndicalement les travailleuses. Ces initiatives aboutissent parfois, comme en Tanzanie où leur taux de syndicalisation atteint 20 % (OIT, 2002: 35). Ces pratiques syndicales sont nouvelles parce qu'elles émanent des secteurs de l'économie informelle et se traduisent parfois par des pratiques d'intervention économique, comme le *Fonds de solidarité sénégalais* (Caron, 2004), et la formation de diverses mutuelles et autres fonds syndicaux de microcrédit comme au Ghana (Muneku, 2003). Plusieurs initiatives alternatives débouchent aussi sur la création de coopératives du travail, à l'échelon local.

4. Globalisation des marchés et mondialisation de l'économie (4^e phase)

L'Afrique a été mise à l'écart des vagues de délocalisation industrielles du Nord vers le Sud et des stratégies de globalisation des entreprises. Les impacts de la mondialisation de l'économie sont diversement appréciés dans la littérature, mais pour l'ensemble des «pays capitalistes avancés» un consensus émerge pour identifier deux indicateurs quantifiables autour desquels les études comparatives sont possibles: la financiarisation des entreprises et les stratégies d'externalisation systématisée de la production des biens et des services (Castells, 2001).

Ces phénomènes ont suscité la délocalisation de la production industrielle vers de nombreux pays du Sud où l'industrialisation rapide a redynamisé les économies locales notamment en Amérique latine (comme le Mexique ou le Brésil, la Colombie ou le Pérou) et en Asie (Inde, Vietnam, Cambodge), des régions du monde où cette dynamique a suscité des «économies émergentes» (Sassen, 2009; Appadurai *et alia*, 2001).

Un indicateur ne trompe pas sur la mise à l'écart des économies africaines de ces tendances lourdes: les accords-cadres internationaux (Soussi, 2017). Sur les 112 ACI signés¹⁵ en 2015, 92 sont en Europe contre trois seulement en... Afrique du Sud¹⁶! Leur signature dépend de deux facteurs: les rapports de forces entre les parties en négociation et le contexte de la négociation (Bourque, 2008). Les économies africaines ne semblent pas propices à de tels accords: la plupart des pays étant soumis à des PAS, les marges de négociation sont réduites (Barreau et Ngaha, 2012). Seule l'Afrique du Sud abritera trois ACI, dont le premier est signé en 2002 pour une durée de cinq ans avec la multinationale *AngloGold* qui employait localement plus de 65 000 employés. Ses partenaires syndicaux sont la *Fédération Internationale des Travailleurs de la Chimie, de l'Énergie, des Mines et Industries Diverses (ICEM)* et le *Syndicat national sud-africain des Mineurs (NUM)*.

Cette quasi-absence d'ACI montre la faible marge de manœuvre des syndicats et la dynamique des économies africaines (Appadurai *et alia*, 2001; Kraus, 2007). À défaut, ce sont les secteurs technologiques (télécom, informatique, média) qui se renforcent dans l'économie informelle.

4.1. Économie informelle et champ subpolitique

La notion d'économie informelle fut proposée par K. Hart pour qualifier les activités parallèles des salariés au Ghana, suite à une mission pour le compte du BIT au Kenya en 1972 (Hart, 1973). Son rapport qualifie de «secteur informel» les petits métiers en milieu urbain - lavage de pare-brise, recyclage de déchets, vente à la sauvette, etc. - qui échappent au contrôle de l'État. Il montre que la catégorie «chômeurs» cache une population de travailleurs indépendants et un pan de l'économie occultés par les statistiques officielles. Cette notion, reprise par les institutions internationales et les gouvernements, connaît un succès remarquable dans les études sur l'Amérique latine et l'Afrique.

L'économie informelle subit à sa manière les impacts de la financiarisation et de l'externalisation, mais sous l'égide des pouvoirs publics dans des États où les intérêts des acteurs économiques croisent souvent ceux des décideurs administratifs locaux (Rubbers, 2007). Des filières nouvelles naissent ainsi dans le cadre de relations économiques informelles Sud/Sud à travers une dynamique d'import/export impliquant des entreprises de pays comme la Chine, le Brésil et l'Inde. Le développement des filières avec la Chine est fulgurant en raison des accords économiques et des «traités d'amitié» que ce pays signe avec plusieurs régimes africains dans des économies exclues des délocalisations des industries occidentales¹⁷.

Plusieurs études montrent que c'est aussi le cas de pays comme la RDC, le Gabon, Togo, le Nigeria, l'Algérie, ou l'Éthiopie, dont les liens économiques avec la Chine sont désormais une donnée structurelle: l'économie informelle n'est plus ce qu'elle était en raison des flux croissants qu'elle draine et de son rôle prépondérant.

¹⁵ Rapport de l'*Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE)* 2015, «Présentation de l'ensemble des Accords-Cadres Internationaux (ACI) signés entre une entreprise et une fédération syndicale internationale». [Consul. 22. mai.2018]. Disponible à <http://www.orse.org>.

¹⁶ Ces trois ACI ont été signés par les entreprises *Anglogold* dans les mines, en 2002 puis 2009; *Nampak* dans l'emballage en 2006 et *Shoptite* dans le commerce en 2010 (Soussi, 2017).

¹⁷ «Le cas de l'Angola et du Brésil est exemplaire à ce sujet. Il se situe parmi les cinq premiers importateurs de vêtements vers ce pays. Des femmes venues principalement d'Angola voyagent mensuellement vers Sao Paulo pour acheter en gros des vêtements qu'elles revendent chez elles» (Leblanc, 2010: 28). Cette production est elle-même informelle au Brésil et est effectuée par la main-d'œuvre bolivienne à Sao-Paulo.

Un constat semble consensuel entre les centrales traditionnelles et les syndicats autonomes en Afrique (Soussi, 2012) : le développement de l'économie informelle, avec ses espaces du travail hétéroclites mais organisés et dominants, conduit les syndicats à s'interroger sur les stratégies collectives renforçant leur capacité d'action. Les centrales traditionnelles stigmatisent l'économie informelle comme vecteur d'exploitation de la main-d'œuvre ayant pour conséquence le désinvestissement des entreprises et des services publics. Les OS autonomes s'implantent résolument dans les secteurs informels en lançant des formes d'action syndicale locales nouvelles, mais explorent aussi des réseaux de solidarité globale en les mettant à l'ordre du jour d'instances syndicales internationales comme la *CSI* dont les relais au sein du BIT ont augmenté la crédibilité des syndicats autonomes.

Dans ce contexte, économie informelle et action politique sont inséparables pour les OS autonomes. L'espace de la société civile où se déploient les actions coalisées des syndicats autonomes est occupé par d'autres acteurs que l'État : des regroupements de femmes, de jeunes, de migrants, des ONG, des organisations communautaires, des associations coopératives, des microentreprises, des entreprises d'économie solidaire, entre autres. L'action conjuguée de ces acteurs aux objectifs souvent convergents produisent des transformations sociétales locales durables. Comment qualifier ce champ de l'action collective et citoyenne où l'État est absent ? Cet espace d'action de la société civile peut être qualifié de champ subpolitique (Beck, 2005) en ce sens que les rapports au politique qu'y entretiennent ses acteurs, dont les OS autonomes, ne transitent plus par l'État.

Les enjeux de cet espace d'action étant économiquement ancrés dans les secteurs informels, tout se passe comme si ce champ subpolitique est à l'espace politique ce que l'économie informelle est à l'économie institutionnelle.

4.2. La restructuration des institutions syndicales internationales et ses conséquences

L'action syndicale contemporaine ne peut être saisie sans examiner les changements qui ont affecté ce qu'il est convenu d'appeler le « mouvement syndical international » (MSI). Les OS africaines ont depuis la période coloniale entretenu des relations plus ou moins étroites avec leurs homologues occidentales (Soussi, 2012). Après les indépendances, ces relations passent des affiliations coloniales — liens entre syndicats africains et syndicats des métropoles — à des affiliations doctrinaires clivées par la Guerre froide et l'émergence du *Mouvement des non-Alignés*. La cartographie syndicale africaine reprend ces affiliations Est/Ouest en intégrant des regroupements syndicaux continentaux formés après les indépendances, comme l'*Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA)* dont les liens avec la *Fédération syndicale mondiale (FSM)* ont toujours été affichés¹⁸. Pour l'essentiel, cette cartographie comprend l'*ex-Organisation Démocratique Syndicale des Travailleurs Africains (ex-ODSTA)* proche de l'*ex-CISL*, et l'*ex-Organisation régionale africaine (l'ex-ORAF)* proche de l'*ex-CMT*.

La formation de la *CSI* en 2006 à Vienne apparaît comme un tournant historique au regard de l'ambition manifestée par la *CISL (Confédération internationale des syndicats libres, d'obédience sociale-démocrate)* et la *CMT (Confédération mondiale du travail, d'obédience chrétienne)*, auxquelles se sont ralliées huit importantes centrales dites *non*

¹⁸ La crédibilité de l'*OUSA* reste entachée de sa création par les États africains dans le cadre de l'*OUA* et du contrôle politique qu'exercent ces États sur les OS nationales qui en sont membres (Fonteneau, 2004 : 89).

affiliées, provenant pour la plupart de la «mouvance marxiste» associée à la *Fédération Syndicale Mondiale (FSM)*. Plusieurs OS africaines s'interrogent sur les orientations stratégiques de la *CSI*, car pour elles, le *Programme de Vienne* confirme le «changement dans la continuité»¹⁹. Et pour cause. Le consensus entre les grandes OS des pays occidentaux continue de s'imposer trop souvent au sein de la *CSI* en raison de l'influence de ses «bailleurs de fonds», les OS allemandes, scandinaves, nord-américaines et japonaises notamment (Soussi, 2012 ; Cotton et Croucher, 2011).

L'enjeu le plus litigieux soulevé par les OS africaines au sein de la *CSI* est celui de l'économie informelle dominante dans le continent. La pénétration syndicale de ses secteurs d'activités est au centre du rapport de force entre les centrales traditionnelles en perte de vitesse et les syndicats autonomes dont les réseaux de solidarité développés ces dernières années dans la société civile augmentent l'influence. Pour les centrales traditionnelles, la *CSI* n'a fait jusque-là que reconduire les mêmes stratégies, désormais inadaptées et menaçant leur propre existence. Pour les OS autonomes, dont plusieurs ont arraché un statut d'observateur à la *CSI*, ces stratégies articulées autour d'enjeux anciens et d'un répertoire d'actions diplomatiques continentales (Soussi, 2012) ignorent les résistances locales. Les représentants de ces OS n'hésitent pas à souligner les origines «diplomatiques» de la *CSI-Afrique*, cette organisation qui se présente comme «l'*Organisation régionale africaine*²⁰ de la *CSI*», en soulignant la rapidité de la fusion de l'ex-ORAF (relevant de l'ex-CMT) avec l'ex-ODSTA (relevant de l'ex-CISL) et le processus expéditif avec lequel elle a été annoncée, en 2007 à Accra (Ghana), et à la faveur duquel trois autres OS africaines se sont jointes au dernier moment (l'*UNTA* d'Angola, le *FISEMA* de Madagascar et le *TUC* du Nigeria).

Les OS autonomes affirment leur préférence pour les résistances locales, mais elles ont aussi réussi à former un solide réseau de solidarités continentales. Leur répertoire mobilise quatre modalités d'actions collectives flexibles et adaptées aux contextes locaux.

La première est l'élargissement de l'action syndicale aux autres enjeux sociaux — jeunes, femmes, paysans, migrants — avec des campagnes de recrutement ouvertes aux regroupements locaux, même non syndicaux, porteurs de ces enjeux, de façon à accroître les effectifs syndicaux en incorporant les nouvelles catégories de travailleurs (informatique, télécom, média dans l'informel). Un cas illustratif est celui de *Synergie paysanne (Synpa)*, premier syndicat paysan formé au Bénin par de jeunes diplômés décidés à développer l'agriculture familiale sans recours aux OGM ni aux agrocarburants et à influencer les politiques publiques agricoles (Lavigne, Delville et Saïah, 2015). Face à un *Code foncier* préparé par le gouvernement en faveur d'une agro-industrie exigeant l'accaparement des terres des paysans, ce syndicat mène de 2010 à 2013 une campagne de mobilisation en coalition avec plusieurs organisations locales et internationales. La stratégie de *Synpa* tournée vers un «plaidoyer technique» et des dénonciations médiatisées fut en partie un échec, mais elle permit d'arracher sa reconnaissance institutionnelle. Au-delà de son «échec politique» (Lavigne, Delville et Saïah, 2015: 103), cette expérience montre la latitude ouverte par la reconstruction d'un rapport au politique dans un contexte défavorable à l'action syndicale: *Synpa* a choisi des alliances avec la société civile et les médias de préférence au rituel rapport d'allégeance à l'État entretenu par les OS traditionnelles.

¹⁹ Pour reprendre l'opinion exprimée dans un entretien par le secrétaire général d'une importante centrale africaine.

²⁰ Voir site internet de la *CSI-Afrique*. [Consul. 22. mai.2018]. Disponible à <https://www.ituc-africa.org>.

La deuxième modalité est la décentralisation des structures syndicales avec des modes de fonctionnement favorisant les valeurs démocratiques, les prises de décision horizontales et autonomes et des formes nouvelles de l'action collective de proximité. D'où des pratiques de résistance inédites, des stratégies d'action directe et des initiatives novatrices. C'est le cas de certaines grèves, pratiques développées par plusieurs syndicats autonomes, comme le *Syndicat autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (SNAPEST)* durant les années 2000 en Algérie. Ce syndicat sait d'avance qu'elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une possible négociation collective avec lui, mais «de ce fait, la grève et ses conséquences donnent aux syndicats un aspect participatif dans le fonctionnement du secteur de l'éducation... La grève constitue une modalité de discussion dans un système politique en pleine évolution démocratique» (Beddoubia, 2015).

La troisième se traduit par des liens durables avec d'autres acteurs permettant la participation à des réseaux de solidarité, à l'échelle régionale et internationale, qui débordent les structures traditionnelles et institutionnalisées. Ce point a été documenté plus haut avec les efforts couronnés de succès de plusieurs OS autonomes visant à obtenir un statut d'observateur auprès des instances syndicales internationales.

La quatrième modalité d'action renvoie au rôle d'acteur de transformation sociale du syndicalisme qui privilégie des coalitions dans la société civile pour agir contre les inégalités sociales, pour l'accès aux droits sociaux du travail et l'engagement citoyen dans l'espace politique. C'est le cas des actions menées par divers syndicats autonomes en Algérie, à l'instar du *SNAPEST*, qui fait dire à certains observateurs qu'en Algérie, «la confrontation apparaît comme un phénomène lié à la transition politique et qu'il ne faut absolument pas sous-estimer la contribution des organisations syndicales dans la démocratisation» (Beddoubia, 2015: 17).

Conclusion

La perspective macro-sociohistorique développée ici comprend certes des limites quant à la saisie des nouvelles dimensions sociopolitiques locales de l'action syndicale, mais elle rend compte de l'évolution contemporaine du rapport du syndicalisme au politique à la lumière des phases constitutives de sa formation et des tendances lourdes dans lesquelles il s'inscrit actuellement. Sur le plan empirico-théorique, cette perspective identifie quatre grandes figures de ce rapport au politique.

La phase coloniale dégage un rapport au politique opposé à l'État colonial et enraciné dans les espaces d'activités productives des couches populaires paupérisées par les régimes coloniaux, c'est-à-dire un rapport au politique tourné vers ce qui ne s'appelait pas encore la «société civile».

La deuxième phase — postindépendances — consacre un rapport au politique défini par une double subordination à l'État. La première est due à la prégnance des luttes nationales sur l'action syndicale et au contrôle des OS par des partis indépendantistes devenus ensuite des partis-État autoritaires craignant toute forme d'expression organisée émanant d'un espace public potentiellement déstabilisateur. La seconde forme de subordination est celle des secteurs publics hypertrophiés, ces sanctuaires d'emplois où l'État-employeur se confond avec l'État-régulateur de la conflictualité sociale.

La troisième phase, période de l'éclatement du contrat social postcolonial, tout en renforçant la subordination à l'État des OS traditionnelles, consacre l'émergence d'un syndica-

lisme d'autonomie porteur d'un rapport au politique orienté vers des mouvements sociaux et des sociétés civiles en effervescence. Cela, en raison d'un contexte de dérégulation et de réduction du rôle de l'État-employeur marqué par la dilution des bases des centrales traditionnelles dans les secteurs publics qui assuraient leur survie.

La phase contemporaine correspond aux transformations en cours du rapport au politique sous les impacts de cette néolibéralisation si spécifique aux économies africaines pour deux raisons. Premièrement parce que ces économies n'ont pas «bénéficié» des délocalisations des activités industrielles et de services que les entreprises occidentales ont externalisées vers d'autres pays du Sud. D'où — deuxième raison — le développement d'économies informelles en pleine reconfiguration où se déploient des syndicalismes d'autonomie et de coalition privilégiant un rapport au politique en rupture avec les configurations traditionnelles des phases précédentes.

Sur le plan épistémologique, une conclusion s'impose. Le syndicalisme en Afrique apparaît comme un fait social total (Mauss, 1968), au même titre que le phénomène syndical a été un fait social total dans les sociétés industrielles occidentales. La perspective analytique macro-historique qui a circonscrit ces quatre phases constitutives du phénomène syndical en Afrique exclut d'apprécier les trajectoires sociohistoriques, politiques et doctrinaires des syndicalismes africains à l'aune de celles de leurs alter ego occidentaux, car cela reviendrait à prendre ces derniers comme références sociologiques universelles, ce qui sur le plan épistémologique est problématique²¹. En effet, la voie de l'autonomie de l'action par rapport à l'État, aux partis politiques et aux centrales traditionnelles, déploie des stratégies, en constante redéfinition, privilégiant des mouvements sociaux localement enracinés dans des sociétés civiles en pleine effervescence, dans un contexte où l'État a, dans de nombreux cas, perdu sa capacité historique de polarisation du rapport au politique. Là également la perspective épistémologique du Sud s'impose: si le rapport au politique relève d'abord du rapport à l'État, force est de reconnaître que les syndicalismes autonomes en action aujourd'hui ont résolument choisi la transition vers l'action subpolitique comme rapport au politique privilégié.

Annexes

Abréviations

- ACI - Accords-Cadres internationaux
- FSI - Fédérations syndicales internationales
- MSI - Mouvement syndical international
- OGM - Organisme génétiquement modifiée
- ONG - organisations non gouvernementales
- OS - organisations syndicales
- PAS - Plan d'ajustement structurel

²¹ Cela pose entre autres la question de l'universalité épistémologique de phénomènes sociaux comme celui du syndicalisme et remet à l'ordre du jour l'urgente pertinence des «épistémologies du Sud» (De Sousa Santos, 2016).

Organisations internationales

BM - Banque mondiale

BIT - Bureau international du travail

FMI - Fonds monétaire international

OIT - Organisation internationale du travail

OUA - Organisation de l'Unité Africaine

Organisations syndicales

CGATA - Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie

CNES - Conseil national des enseignants du supérieur

COSATU - Congress of South African Trade Unions

CSI - Confédération syndicale internationale

CSI - Organisation syndicale régionale africaine de la Confédération syndicale internationale

CUSA - Conseil des Unions d'Afrique du Sud

Ex-CGTU - Ex-Confédération générale du travail -Unitaire

Ex-CISL - Ex-Confédération internationale des syndicats libres

Ex-CMT - Ex-Confédération mondiale du travail

FISEMA - Confédération générale des syndicats des travailleurs de Madagascar

FOSATU - Fédération des Unions Sud-Africaines

FSM - Fédération syndicale mondiale

FSOTE - Fédération des syndicats ouvriers du territoire égyptien

GFETU - General Federation of Egyptian Trade Unions

NUM - National Union of Metalworkers

OUSA - Organisation de l'unité syndicale africaine

SNAPA - Syndicat national des personnels de l'administration publique

SNAPEST - Syndicat autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique
SESS - Syndicat des enseignants du supérieur solidaires

SYNPA - Synergie paysanne

UDF - Front Démocratique Uni

UGTA - Union générale des travailleurs algériens

UGTT - Union générale des travailleurs tunisiens

UNTA - Union nationale des travailleurs d'Angola

TUC - Trade Union Congress of Nigeria

Autres

ANC - African National Congress

FLN - Front de libération nationale

NEPAD - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

RDC - République démocratique du Congo

Références bibliographiques

- Abbas, Ra'uf (1967), *Le mouvement ouvrier en Égypte (1899-1952)*. Le Caire: Dar El-Katib El-Arabi.
- Addi, Lahouari (2017), *Système politique et paix civile en Algérie*, *Confluences Méditerranée*, vol. 100, n.º 1, pp. 27-39.
- Adler, Glenn, et Webster, Eddie (2002), *Trade Unions and Democratization in South Africa, 1985-1997*, New York: St-Martin's Press.
- Agier, Michel, Copans, Jean, et Morice, Alain (1987), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris: Karthala-Orstom.
- Andolfatto, Dominique et Labbé, Dominique (2006), *La transformation des syndicats français*, *Revue française de science politique*, vol. 56, n.º 2, pp. 281-297.
- Anta Diop, Cheik (1987), *L'Afrique noire précoloniale: étude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique noire, de l'antiquité à la formation des États moderne*, Paris: Présence Africaine.
- Appadurai, Arjun, Françoise Bouillot, et Hélène Frappat (2001), *Après le colonialisme: les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris: Payot.
- Ayache, Albert (1982), *Le mouvement syndical au Maroc*, Paris: L'Harmattan.
- Barreau, Jocelyne, et Ngaha, Angélique (2012), *L'impact des positionnements des négociateurs sur le contenu d'un accord-cadre international*, *Relations industrielles*, vol. 67, n.º 1, pp. 76-96.
- Beck, Ulrich (2005), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris: Flammarion.
- Beckman, Björn (1993), *The Liberation of Civil Society: Neo-liberal Ideology and Political Theory*, *Review of African Political Economy*, vol. 20, n.º 58, pp. 20-33.
- Beckman, Björn, et Sachikoyne, Lloyd M. (2001), *Labour Regimes and Liberalization in Africa: An Introduction*. In: Beckman, Björn et Sachikoyne, Lloyd M. (dir.), *Labour Regimes and Liberalization*, Harare: University of Zimbabwe Publications, pp. 1-22.
- Beddoubia, Siham (2015), *Les rapports syndicats et pouvoir politique en Algérie: l'exercice du droit syndical en question (le cas des syndicats d'enseignants de la Wilaya d'Oran)*, *Revue Algérienne des Politiques Publiques*, Octobre, n.º 8, pp. 6-23.
- Bekko, Gregg J. et Muchai, George M. (2002), *Protecting Workers in Micro and Small Enterprises: Can Trade Unions Make a Difference? A Case Study of the Bakery and Confectionery sub-Sector in Kenya*, Genève: Bureau international du travail.
- Benallègue-Chaouia, Nora (2004), *Algérie. Mouvement ouvrier et question nationale. 1919-1954*, Alger: Office des publications universitaires.

- Botiveau, Raphael (2014), *Negotiating Union South Africa's National Union of Mineworkers and the End of the Post-Apartheid Consensus*, Paris/Rome: Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/Sapienza Università di Roma.
- Bourque, Raynald (2008), *L'action syndicale internationale et transnationale dans le contexte de la mondialisation*, *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 20, n.º 2, pp. 37-51.
- Bramble, Tom, et Ollett, Neal (2007), *Corporatism as a Process of Working-Class Containment and Roll-back : The Recent Experience of South Africa and South Korea*, *Journal of Industrial Relations*, vol. 49, n.º 4, pp. 569-89.
- Buhlungu, Sakhela, et Webster, Edward (2004), *Between Marginalization and Revitalization? The State of Trade Unionism in South Africa*, *Review of African Political Economy*, vol. 31, n.º 100, pp. 229-245.
- Bureau International du Travail (2010), *Pluralisme syndical et prolifération des syndicats en Afrique francophone*, Genève: Organisation internationale du travail (OIT).
- Caron, Normand (2004), *Un fonds de solidarité au Sénégal : une nouvelle institution au service du développement*, In Favreau, Louis, Larose, Gérald, et Salam Fall, Abdou (dir.), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Paris/Québec: Éditions Karthala / Presses de l'Université du Québec, pp. 243-253.
- Cassandra (1995), *Impending Crisis in Egypt*, *Middle East Journal*, vol. 49, n.º 1, pp. 9-27.
- Castells, Manuel (2001), *L'Ère de l'information*, Paris: Éditions Fayard.
- Cissé, Mamounata, et David, Natacha (2001), *Les femmes africaines en première ligne. L'Afrique face à la mondialisation : Le point de vue syndical*, *Éducation ouvrière*, vol. 2, n.º 123, pp. 1-6.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine (1985), *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris: Payot.
- _____ (1994), *Le syndicalisme en Afrique noire des origines à nos jours : naissance tardive et difficultés face aux régimes autoritaires*, In Sagnes, Jean (dir.), *Histoire du syndicalisme dans le monde : des origines à nos jours*, Toulouse: Éditions Privat, pp. 463-492.
- Cotton, Elizabeth et Richard Croucher (2011), *Global unions, global business: global union federations and international business*, London: Libri Publishing.
- Dansereau, Suzanne (2001), *Zimbabwe : Labour's Options within the Movement for Democratic Change*, *Review of African Political Economy*, vol. 28, n.º 89, pp. 403-414.
- De Sousa Santos, Boaventura (2016), *Épistémologies du Sud*, Paris: Éditions Desclée de Brouwer.
- Djabi, Nacer (2005), *Kaidi Lakhdar. Une histoire du syndicalisme algérien*, Alger: Chihab.
- El-Mahdi, Rabab (2011), *Labour protests in Egypt: causes and meanings*, *Review of African Political Economy*, vol. 38, n.º 129, pp. 387-402.
- El-Mikawy, Noah, et Pripstein Posusney, Marsha (2002), *Labor Representation in Age of Globalization : Trends and Issues in Non-Oil Based Arab Economies*, In Handoussa, Heba (dir.), *Employment Creation and Social Protection in the Middle East and North Africa*, Cairo: The American University in Cairo Press.
- El-Shafei, Omar (2001), *Economic Liberalization, Authoritarianism and Trade Unions in Egypt*, In Beckman, Björn et Sachikoyne, Lloyd. M. (dir.), *Labour Regimes and Liberalization*, Harare: University of Zimbabwe Publications, pp. 108-119.

- Emery, Alan (2006), *Privatization, Neoliberal Development, and the Struggle for Workers' Rights in Post-Apartheid South Africa*, *Social Justice*, vol. 33, n.º 3, pp. 6-19.
- Fonteneau, Gérard (2004), *Histoire du syndicalisme en Afrique*, Paris: Karthala.
- Gnamou-Petauton, Dandi (2010), *Le Nouveau Partenariat Pour le Développement de l'Afrique dans l'Architecture Institutionnelle de l'Union Africaine*, *Revue Québécoise de Droit International*, vol. 23, n.º 1, pp.1-30.
- Hart, Keith (1973), *Informal income Opportunities and Urban Employment in Ghana*, *The Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n.º 1, pp. 61-89.
- Hinnou, Patrick (2014), *Négocier la démocratie en Afrique: l'exemple du Bénin*, Paris: L'Harmattan.
- Hyman, Richard (2005), *Trade unions and the politics of the European social model*, *Economic and industrial democracy*, vol. 26, n.º 1, pp. 9-40.
- Jacquin, Claude (1994), *Une gauche syndicale en Afrique du Sud*, Paris: L'Harmattan.
- Julien, Charles-André (2002), *L'Afrique du Nord en marche*, Paris: Omnibus.
- Julliard, Jacques (1988), *Autonomie ouvrière: études sur le syndicalisme d'action directe*, Paris: Gallimard.
- Kraus, Jon (2007), *Trade Unions and the Coming of Democracy in Africa*, New-York: Palgrave Macmillan.
- Lavigne Delville, Philippe et Saïah, Camille (2015), *Fonder sa légitimité par le plaidoyer ? Synergie paysanne et la lutte contre les accaparements fonciers au Bénin*, *Revue Tiers Monde*, vol. 4, n.º 224, pp. 103-122.
- Leblanc, Sophie (2010), *Réseaux de production et immigration. Les Boliviens à São Paulo*, Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Mauss, Marcel (1968), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, 4^{ème} Édition. Sociologie et anthropologie. Paris: Presses universitaires de France.
- Mouriaux, René (1986), *Le syndicalisme face à la crise*, Paris: la Découverte.
- Munck, Ronaldo (2002), *Globalization and Labour: The New Great Transformation*, London & New York: Zed Books.
- Muneku, Austin C. (2003) *Trade Union Initiatives in Poverty Alleviation in Africa : a Glance at ICFTU (CISL) Activities*, In Mwamadzingo, Mohammed et Saleshando, Ditiro (dir.), *Trade Unions and Poverty Alleviation in Africa*, Harare: Bureau international du travail, pp. 37-42.
- OIT (Organisation Internationale du Travail) (2002), *Unprotected Labour: What Role for Unions in the Informal Economy*, *Labor Education*, vol. 2, n.º 127. [Consul. 22.mai.2018]. Disponible à http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_dialogue/@actrav/documents/publication/wcms_111464.pdf.
- Pitcher, Anne (2007), *What Has Happened to Organized Labour in Southern Africa? International Labor and Working-Class History*, n.º 72, pp. 134-160.
- Rubbers, Benjamin, (2007), *Retour sur le «secteur informel». L'économie du Katanga (Congo-Zaïre) face à la falsification de la loi*, *Sociologie du Travail*, vol. 49, n.º 3, pp. 316-329.
- Sassen, Saskia (2009), *La globalisation: une sociologie*, Paris: Gallimard.
- Slomp, Johannes Franciscus Wilhelmus (1990), *Labor Relations in Europe. A History of Issues and Developments*, New York: Greenwood Press.

Soussi, Sid Ahmed (2012), *Les rapports Nord/Sud dans le mouvement syndical international : le poids de l'histoire et la rigidité des structures*, *Revue québécoise de droit international* vol. Hors-série (novembre), pp. 102-127.

_____ (2015), *L'action internationale des organisations syndicales québécoises*, *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n.º 52.

_____ (2017), *Les alliances syndicales internationales en Afrique : les syndicats autonomes entre résistances locales et solidarités globales*, Communication présentée à *International Conference Democracy and participation in the 21st century*. 12-15 juillet 2017, Universidade de Lisboa.

Soussi, Sid Ahmed, et Bellemare, Guy (2008), *Syndicalismes africains: enjeux d'institutionnalisation et nouvelles résistances*, *Travail, Capital et Société*, vol. 41, n.º 1, pp. 84-113.

Thiam, Ida Der (1993), *Histoire du mouvement syndical africain*, Paris: L'Harmattan.

Thompson, Edward P. (1964), *The Making of the English Working Class*, New York: Pantheon Books.

Tomiche, Fernand-John (1974), *Syndicalisme et certains aspects du travail en République Arabe Unie (Égypte) - 1900-1967*, Paris: Maisonneuve et Larose.

Webster, Eddie (1978), *Essays in Southern Labour History*, Vol. 1, Johannesburg: Ravan Press.